



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/049/INF-AEP/ASS

SÉANCE DU 29 MAI 2019

OBJET : INFRASTRUCTURES - AEP/ASSAINISSEMENT

Abandon de la prise en rivière du Petrosu (dite prise en rivière de Muratello) et réalimentation des secteurs de Renajolo de Muratello, Cipponu, Mucchitone et Spicchi – Mise à jour du plan de financement.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mai à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 mai 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Léa MARIANI à Sylvie ROSSI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux équipements structurants d'eau et d'assainissement, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 17/034/INF-AEP/ASS du 30 mars 2017, le Conseil municipal a validé le principe d'abandon de la prise en rivière du Petrosu (dite prise de Muratello) et la réalimentation des secteurs de Renajolo de Muratello, Cipponu, Mucchitone et Spicchi.

L'opération consistait à réalimenter ces secteurs depuis le réseau de l'usine de Nota, via la mise en place d'une bache de reprise de 5 m³ / h à 140 m HMT sur une parcelle proche du groupe scolaire, la pose d'un PEHD DN 90 mm sur 2 500 ml en refoulement entre la bache de reprise et le réservoir de Muratello et la pose d'un DN 150 mm fonte sur 2 500 ml en distribution depuis le réservoir de Muratello.

Le montant de l'opération était estimé à 1.703.625,00 € HT soit 1.882.100,00 € TTC.

En 2018, la Commune a mandaté le bureau d'études CETA pour étudier la possibilité de maintenir l'exploitation de la prise en rivière une partie de l'année tout en respectant les objectifs quantitatifs et qualitatifs de bon état du cours d'eau. Cette étude a conclu que la prise ne pouvait être maintenue sans impact sur l'environnement. La Commune a donc confirmé l'abandon de l'ouvrage.

Les opportunités de travaux ont conduit la Commune à envisager la modification des travaux comme suit, sans pour autant modifier les objectifs poursuivis :

- créer une station de reprise pour réalimenter le réservoir de Cipponu depuis le réseau de Nota (objectif inchangé),
- fourniture et pose de 1 055 ml en Dn 150 mm fonte,
- fourniture et pose de 2 000 ml de distribution en Dn 150 mm fonte.

Le montant de ces travaux est estimé à 1.016.500,00 € HT, soit 1.118.150,00 € TTC, qu'il convient de décomposer comme suit :

POSTE	PU HT	PRIX TOTAL HT	PRIX TOTAL TTC
Mise en place d'un surpresseur avec bache de reprise	100.000,00 €	100.000,00 €	110.000,00 €
Fourniture et pose de 1 055 ml en 150 mm fonte depuis le réseau de Nota jusqu'à la station de reprise	300,00 €	316.500,00 €	348.150,00 €
Fourniture et pose de 2 000 ml de distribution depuis le réservoir en 150 mm fonte	300,00 €	600.000,00 €	660.000,00 €
TOTAL		1.016.500,00 €	1.118.150,00 €

La Commune a sollicité une aide auprès de l'Agence de l'eau sera également sollicitée la Collectivité de Corse, conformément au plan de financement suivant :

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense HT		1.016.500,00 €
➤ Agence de l'eau	40 %	406.600,00 €
➤ Collectivité de Corse	30 %	304.950,00 €
Total des aides	70 %	711.550,00 €
Part communale HT	30 %	304.950,00 €
Rappel TVA	10 %	101.650,00 €
Part communale TTC		406.600,00 €
Opération TTC		1.118.150,00 €

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 17/034/INF-AEP/ASS du 30 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la modification du plan de financement tel que présenté ci-après :

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense HT		1.016.500,00 €
➤ Agence de l'eau	40 %	406.600,00 €
➤ Collectivité de Corse	30 %	304.950,00 €
Total des aides	70 %	711.550,00 €
Part communale HT	30 %	304.950,00 €
Rappel TVA	10 %	101.650,00 €
Part communale TTC		406.600,00 €
Opération TTC		1.118.150,00 €

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à cette opération selon le plan de financements ci-dessus.

ARTICLE 3 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2019 et suivants :

Dépenses

21 : Immobilisations corporelles

213 : Constructions

Recettes

13 : Subventions

1322 : Collectivité de Corse

1328 Autres : Agence de l'Eau

16 : Emprunts

1641 : Emprunts en euros

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

